

Conditions Générales d'Utilisation – Espace Professeur

Dernière mise à jour : 12 avril 2025

Article 1 – Acceptation des conditions

L'inscription à la plateforme Praana implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGU. L'utilisateur reconnaît en avoir pris connaissance avant toute utilisation du service.

Article 2 – Description du service

Praana permet à tout professionnel indépendant (coach sportif, professeur de yoga, pilates, etc.) de :

- créer un compte personnel ;
- générer une page publique personnalisée (praana.fr/nom-choisi) présentant son planning de cours ;
- permettre à ses élèves de s'inscrire de manière autonome à des créneaux proposés ;
- recevoir des notifications et gérer les inscriptions ;
- accéder à un espace de gestion des contacts (mini CRM), permettant d'exporter les données élèves.

Le service est fourni gratuitement à ce jour. L'Éditeur se réserve toutefois le droit de proposer à l'avenir des offres payantes ou des fonctionnalités premium.

Article 3 – Obligations du professeur

Le professeur s'engage à :

- fournir des informations exactes lors de la création de son compte ;
- maintenir à jour son planning et prévenir ses élèves en cas d'annulation ou de modification ;
- respecter la législation en vigueur, notamment en matière de communication commerciale, de droit à l'image et de traitement des données personnelles ;
- ne pas diffuser de contenus illicites, injurieux, diffamatoires, discriminatoires, violents ou contraires à l'ordre public ;
- ne pas utiliser le service à des fins frauduleuses ou pour détourner les données des utilisateurs.

L'Éditeur se réserve le droit de suspendre ou supprimer sans préavis tout compte ne respectant pas ces règles.

Article 4 – Données personnelles

Le professeur a accès à certaines données de ses élèves : nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone, communiquées lors de l'inscription à un cours.

Le professeur s'engage à utiliser les données collectées uniquement dans le cadre de

son activité professionnelle, notamment pour l'organisation, la gestion et la promotion de ses cours, ateliers, stages ou événements.

Toute communication à visée commerciale ou promotionnelle devra rester en lien direct avec son activité, et permettre aux destinataires de se désinscrire facilement.

Le professeur s'engage à ne pas transmettre ces données à des tiers sans consentement explicite des personnes concernées.

Le professeur peut exporter ses données élèves depuis son interface. En cas de suppression de son compte, ses données et celles de ses élèves sont supprimées dans un délai raisonnable.

Le professeur s'engage à ne pas conserver les données personnelles de ses élèves au-delà de 12 mois après la dernière inscription, sauf justification professionnelle ou obligation légale. Il lui revient de supprimer ou anonymiser ces données à l'issue de ce délai.

Article 5 – Suppression du compte

La suppression du compte peut être demandée à tout moment par e-mail à : praana.app@gmail.com ou via l'interface de chat proposée sur la plateforme. L'Éditeur procédera à la suppression dans les meilleurs délais.

Cette suppression entraîne également la désactivation de la page publique et la suppression des données associées, y compris celles des élèves.

Article 6 – Responsabilité

L'Éditeur met tout en œuvre pour assurer la disponibilité et le bon fonctionnement de la plateforme. Toutefois, il ne saurait être tenu responsable :

- des interruptions temporaires du service liées à la maintenance ou à des causes techniques extérieures ;
- d'une perte de données résultant d'une mauvaise manipulation de l'utilisateur ;
- des agissements d'un utilisateur contrevenant aux présentes CGU.

Article 7 – Évolution des services et des CGU

L'Éditeur se réserve le droit de faire évoluer les fonctionnalités de la plateforme ainsi que les présentes CGU. Les utilisateurs seront informés de toute modification substantielle.

Article 8 – Droit applicable

Les présentes CGU sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution relève de la compétence des juridictions françaises compétentes.